

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 20/06/2025**

PROCES-VERBAL

L'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC s'est tenue en présentiel et en visioconférence le 20 juin 2025 à 08h30 à la Saline Royale à Arc et Senans, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Date de la convocation : 21 mai 2025

Mode de convocation : courriel + courrier

Ordre du jour communiqué aux administrateurs avec la convocation :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance et adoption du compte-rendu de séance précédente
2. Installation nouveaux délégués
3. Demande d'adhésion
4. Point sur le périmètre de l'EPF
5. Approbation du rapport d'activités 2024 de l'EPF
6. Approbation du rapport d'activités 2024 de l'OFS
7. Projet de PPI 2026-2030
8. Questions diverses

Nombre d'administrateurs composant l'assemblée générale 101

Nombre d'administrateurs présents et représentés 58

Quorum (majorité) 51

Le quorum étant atteint avec 58 administrateurs, le Conseil peut en conséquence valablement délibérer.

Le tableau des présents se trouve en pages 2 et 3 du présent procès-verbal.

Assistaient également :

Charles MOUGEOT, directeur général

Sylvaine VÉDÈRE, directrice générale adjointe

EPF : Mme BURGHARDT Sylvie – Mme COULON Adeline – Mme MARQUIS Karine – M. PLASSON Nicolas

Monsieur le Payeur

Mme CLERMIDY Frédérique (services de PMA) - M. REDOUTEY Florent (services de PMA)

Mme Christelle BAUD (services de GBM)

Mme Anne KUBIE (DREAL)

M. Philippe ALPY, Président ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et indique que le quorum est atteint.

M. MOUGEOT indique que des modifications manuscrites sont susceptibles d'être faites sur la fiche de présence et la fiche des preuves électroniques s'il y a des difficultés pour certains élus à se connecter et à voter. Les fiches correspondantes seront vérifiées et signées par le président de l'EPF et la secrétaire de séance.

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir	Suppléants	Pré.
Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐			☐
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☒	BILLOT Olivier		☐
	BILLOT Olivier	CD25	☒	☐			☐
	BRAND Marie-Paule	CD25	☐	☒	GUYEN Chantal		☐
	CHARLET Damien	CD25	☐	☐			☐
	CHOUX Monique	CD25	☒	☐			☐
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐			☐
	DUVERNOIS Magali	CD25	☐	☐			☐
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐			☐
	GUYON Jean-Luc	CD25	☒	☐			☐
	HENRY Jeanne	CD25	☐	☐			☐
	KRUCIEN Raphaël	CD25	☒	☐			☐
	LEROY Géraldine	CD25	☒	☐			☐
	LIME-VIEILLE Patricia	CD25	☐	☒	LEROY Géraldine		☐
	MAILLARD Valérie	CD25	☐	☒	GUYON Jean-Luc		☐
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☒	☐			☐
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐			☐
	METHOT Christian	CD25	☒	☐			☐
	ROGEOZ Florence	CD25	☐	☒	ALPY Philippe		☐
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☐	☒	MAIRE DU POSET Thierry		☐
	VINET Michel	CD25	☐	☐			☐
	VOIDEY Martine	CD25	☒	☐			☐
	CHALUMEAUX Dominique	CD39	☐	☐			☐
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐			☐
	MOLIN René	CD39	☐	☒	CHOUX Monique		☐
Conseil Régional	HOULLEY Eric	REGION	☐	☐			☐
	MOREL Christian	REGION	☐	☐			☐
	RAPENNE Amandine	REGION	☐	☐			☐
Communautés d'aggloméra- tion, urbaines	BONNEFOND Christophe	CA AUXERROIS	☐	☐			☐
	NAUDIN Maryse	CA AUXERROIS	☐	☐			☐
	BOTIN Marc	CA GRAND SENONAI	☐	☐			☐
	GRASS Michel	CA GRAND SENONAI	☐	☐			☐
	TERRASSON Lionel	CA GRAND SENONAI	☐	☐			☐
	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐			☐
	BODIN Nicolas	CUGBM	☐	☒	PRESSE Françoise		☐
	FELT Marcel	CUGBM	☐	☒	GAGLIOLO Lorine		☐
	GAGLIOLO Lorine	CUGBM	☒	☐			☐
	LIME Christophe	CUGBM	☐	☒	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis		☐
	PRESSE Françoise	CUGBM	☒	☐			☐
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☐	☒	BARTHELET Catherine		☐
	MULOT Laurence	CUGBM	☐	☒	MABIRE Lysiane		☐
	JARROT Marie-Claude	CUCM	☐	☐			☐
	LEMOINE Frédérique	CUCM	☒	☐			☐
	MORENO Félix	CUCM	☐	☐			☐
	REYES Montserrat	CUCM	☒	☐			☐
	ANDRE Jean	PMA	☒	☐			☐
	BOURQUIN Martial	PMA	☐	☐			☐
	FROEHLY Patrick	PMA	☒	☐			☐
	MABIRE Lysiane	PMA	☒	☐			☐
	SAUMIER Claude-Françoise	PMA	☒	☐			☐
	TIROLE Marc	PMA	☐	☒	SAUMIER Claude-Françoise		☐
	GUILLERMOZ Jacques	ECLA	☐	☐			☐
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐			☐
Communautés de communes	ALPY Philippe	Frasne Dugeon	☒	☐			☐
	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis	Doubs Baumois	☒	☐			☐
	PIRALLA Benoît	Montbenoit	☐	☐			☐
	BRAND Christian	Pays de Sancey Belleherbe	☐	☐			☐
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade	☐	☐			☐
	ROGNON Catherine	Val de Morteau	☒	☐			☐
	LIEVREMONT Jean-Michel	Loue-Lison	☐	☐			☐
	JOUVIN Christophe	Loue-Lison	☐	☐			☐

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir	Suppléants	Pré.
Communautés de communes	LAURENT Michel	Deux Vallées Vertes	☐	☒	GARCIA François		☐
	BOUVERET Jean-Yves	Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐		DEQUE Gérard	☒
	BONVALOT Léon	Pays de Maïche	☒	☐			☐
	RIGAULT Jean-Michel	Puisaye Forterre	☐	☒	WEBER Frédéric		☐
	VIGOUROUX Philippe	Puisaye Forterre	☐	☐			☐
	CANAL Christian	Vosges du Sud	☐	☐			☐
	GARCIA François	Altitude 800	☒	☐			☐
	PIQUARD Bernard	Pays de Lure	☐	☐			☐
	GRESET François	Jura Nord	☒	☐			☐
	DANCOURT Vincent	Plaine Dijonnaise	☐	☐			☐
	IDES Didier	Avallon-Vézelay-Morvan	☐	☐			☐
	PASSOT Philippe	Haut-Jura Saint-Claude	☐	☒	BONVALOT Léon		☐
	VESPA Françoise	La Grandvallièrre	☐	☐			☐
	CUCHEROUSET François	Portes du Haut-Doubs	☒	☐			☐
	KURT Salih	Portes du Haut-Doubs	☐	☐			☐
	RAMBAUD Manuela	Plateau du Russey	☐	☒	BLINETTE Alain		☐
	COLLILIEUX Stéphane	Rahin et Chérumont	☐	☐			☐
	GUERIN Jocelyne	Bazois Loire Morvan	☐	☒	COTE-COLISSON Georges		☐
	DEPARIS-VINCENT Christelle	Terre d'Emeraude	☐	☐			☐
	FARENC Jean-François	Clunisois	☒	☐			☐
	BASDEVANT Louis	Grand Autunois Morvan	☐	☒	GRESET François		☐
	COMMEAU Dominique	Grand Autunois Morvan	☐	☐			☐
	BONNET Thomas	Sud Côte Chalonnaise	☐	☒	CUCHEROUSET François		☐
	BOUCHER François	Agglomération Migennoise	☐	☐			☐
	DUMOULIN Stéphanie	Brionnais Sud Bourgogne	☐	☒	ROGNON Catherine		☐
	GENTIL Christian	Amognes Cœur du Nivernais	☐	☐			☐
	GUIGUE Christian	Terres de Bresse	☐	☒	JANIAUD-LARCHER Sandrine		☐
	CHAUVIN Didier	Grand Pontarlier	☒	☐			☐
	COTE-COLISSON Georges	Grand Pontarlier	☒	☐			☐
	CORBERAND Olivier	Monts de Gy	☐	☒	FARENC Jean-François		☐
	JANIAUD LARCHER Sandrine	Sud Territoire	☒	☐			☐
	SPAHN Thierry	Yonne Nord	☐	☐			☐
	WEBER Frédéric	Pays de Montbozon et du Chanois	☒	☐			☐
	BLINETTE Alain	Val de Gray	☒	☐			☐
	GORDAT Gérald	Grand Charolais	☐	☐		DESJOURS Thierry	☒
	COMTE Jacky	Grand Charolais	☐	☐			☐
Commune	BARCELO Maud	AUXONNE	☐	☐			☐

M. Didier CHAUVIN s'est connecté et n'a voté qu'à partir de la délibération n° 3 et M. Raphaël Krucien s'est déconnecté à partir de la délibération n°9 et ne l'a donc pas voté.

DELIBERATION N°01 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (point 1 dans les documents remis aux élus)

Monsieur Alpy demande à ce qu'un(e) secrétaire de séance parmi les membres de l'Assemblée générale présents soit élu(e) et demande d'accepter d'aborder les décisions supplémentaires présentées dans le rapport additif et oralement. Il indique que le compte-rendu de la précédente Assemblée générale du 04 décembre 2024 doit être adopté.

L'Assemblée générale décide de désigner Madame Catherine BARTHELET, secrétaire de séance, et d'accepter d'aborder les décisions supplémentaires présentées dans le rapport additif et oralement, et d'adopter le compte-rendu de la séance précédente, à savoir la réunion du 04 décembre 2024.

RESULTATS DU SCRUTIN : 58 votants et 58 voix pour.

M. ALPY présente Mme VÉDÈRE en tant que directrice générale adjointe, actuellement en tuilage jusqu'au 1^{er} août 2025 avec M. MOUGEOT.

DELIBERATION N°02– INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES (point 2 dans les documents remis aux élus)

L'article 10 des statuts de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC prévoit que « chaque EPCI, membre de l'établissement est représenté dans l'assemblée générale par un délégué au moins, puis, en fonction de la population de son ressort territorial, par autant de délégués que de tranches (arrondies à l'entier supérieur) de population de 25 000 habitants au-delà de 25 000 habitants.

La Région et les Départements, s'ils sont membres, seront représentés de la façon suivante :

- le Département du Doubs par 22 titulaires et 22 suppléants,
- la Région et les autres Départements, chacun par 3 titulaires et 3 suppléants.

Chaque collectivité membre peut désigner des délégués suppléants dans la limite du nombre de délégués titulaires dont elle dispose. Chaque délégué suppléant dispose d'une voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire qu'il supplée. Chaque assemblée délibérante peut néanmoins procéder à tout moment au remplacement de ses délégués.

Le mandat des délégués et de leurs suppléants au sein de l'établissement suit, quant à sa durée, le sort des organes délibérants qui les ont désignés ».

Conformément à l'article R. 324-3 du Code de l'urbanisme, il est rappelé que les membres, titulaires ou suppléants, de l'assemblée générale et du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, occuper aucune fonction dans les entreprises privées traitant avec l'Etablissement Public Foncier ou assurer des prestations pour ces entreprises. Ils ne peuvent, en aucun cas, prêter leur concours, à titre onéreux, à l'établissement.

CC Val de Gray :

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray doit prochainement désigner son délégué titulaire et son suppléant lors de sa séance du 12 juin 2025 :

- Titulaire : M. Alain BLINETTE
- Suppléant : M. Philippe GHILES

CC du Pays de Luxeuil (70) :

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a désigné son délégué titulaire et son suppléant par délibération en date du 16 décembre 2024 :

- Titulaire : Frédéric BURGHARD
- Suppléant : Joël BRICE

CC LE GRAND CHAROLAIS (71) :

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais a désigné ses deux délégués titulaires et ses suppléants par délibération en date du 16 décembre 2024 :

- Titulaires : Gérald GORDAT et Jacky COMTE
- Suppléants : Thierry DESJOURS et Emmanuel REY

M. ALPY présente et remercie M. Thierry DESJOURS suppléant à la communauté de communes Le Grand Charolais qui fait une brève présentation de son territoire.

L'Assemblée générale décide d'installer ses nouveaux membres.

RESULTATS DU SCRUTIN : 58 votants et 58 voix pour

DELIBERATION N°03– DEMANDE D'ADHESION – Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati
(point 3-1 dans les documents remis aux élus)

La **Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati** située dans le département de la Côte d'Or (23 communes 13 890 habitants), a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 25 mars 2025).
Le Bureau du CRHH rendra son avis prochainement.

Les statuts de l'EPF stipulent dans leur article 8 « nouvelles adhésions » que :
« Les EPCI à fiscalité propre, ainsi que les communes appartenant à un EPCI non-membre de l'EPF, les Départements, la Région de Bourgogne-Franche-Comté peuvent demander leur adhésion à l'établissement public après sa constitution.
La demande d'adhésion est soumise à l'Assemblée générale de l'EPF qui décide à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés de la suite à donner à cette demande ».

L'Assemblée générale décide de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati.

RESULTATS DU SCRUTIN : 58 votants et 58 voix pour

DELIBERATION N°04– DEMANDE D'ADHESION – Communauté de Communes du Jovinien
(point 3-1 dans les documents remis aux élus)

La **Communauté de Communes du Jovinien** située dans le département de l'Yonne (19 communes, 21 143 habitants), a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 26 mars 2025).
Le Bureau du CRHH rendra son avis prochainement.

Les statuts de l'EPF stipulent dans leur article 8 « nouvelles adhésions » que :
« Les EPCI à fiscalité propre, ainsi que les communes appartenant à un EPCI non-membre de l'EPF, les Départements, la Région de Bourgogne-Franche-Comté peuvent demander leur adhésion à l'établissement public après sa constitution.
La demande d'adhésion est soumise à l'Assemblée générale de l'EPF qui décide à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés de la suite à donner à cette demande ».

L'Assemblée générale décide de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Jovinien.

RESULTATS DU SCRUTIN : 58 votants et 58 voix pour

DELIBERATION N°05– DEMANDE D'ADHESION – Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny
(point 3-2 dans les documents remis aux élus)

La **Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny** située dans le département de la Nièvre (58 communes, 9651 habitants) a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 22/05/25).
Le Bureau du CRHH rendra son avis prochainement.

Les statuts de l'EPF stipulent dans leur article 8 « nouvelles adhésions » que :
« Les EPCI à fiscalité propre, ainsi que les communes appartenant à un EPCI non-membre de l'EPF, les Départements, la Région de Bourgogne-Franche-Comté peuvent demander leur adhésion à l'établissement public après sa constitution.
La demande d'adhésion est soumise à l'Assemblée générale de l'EPF qui décide à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés de la suite à donner à cette demande ».

L'Assemblée générale décide de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny.

RESULTATS DU SCRUTIN : 59 votants et 59 voix pour

DELIBERATION N°06-- POINT SUR LE PERIMETRE DE L'EPF (point 4 dans les documents remis aux élus)

A sa création avec l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, l'EPF couvrait une population de 303 000 habitants sur 88 communes. Le périmètre d'intervention de l'EPF s'est depuis considérablement élargi.

L'EPF est aujourd'hui constitué de :

- Grand Besançon Métropole (203 293 hbts, 67 communes)
- PMA, (141 876 hbts, 73 communes)
- ECLA, (35 895 hbts, 32 communes)
- CC des Deux Vallées Vertes (15 963 hbts, 54 communes)
- CC Doubs Baumoises (16 509 hbts, 58 communes)
- CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon (6 475 hbts, 10 communes)
- CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (17 188 hbts, 32 communes)
- CC Loue Lison (25 811 hbts, 71 communes)
- CC Entre Doubs et Loue (8 438 hbts, 12 communes)
- CC du Pays de Maiche (19 027 hbts, 42 communes)
- CC du Pays de Sancey-Belleherbe (5 647 hbts, 27 communes)
- CC du Val de Morteau (21 721 hbts, 8 communes)
- CC Haut Jura Arcade Communauté (9 466 habitants, 4 communes)
- CC de Puisaye-Forterre (34 267 habitants, 57 communes)
- CU Le Creusot Montceau-les-Mines (92 045 habitants, 34 communes)
- CC Altitude 800 (7 037 habitants, 9 communes)
- CC Pays de Lure (19 553 habitants, 23 communes)
- CC des Vosges du Sud (15 440 habitants, 22 communes)
- CA de l'Auxerrois (70 145 habitants, 29 communes)
- CC Jura-Nord (11 993 habitants, 32 communes)
- CC La Grandvillière (5 571 habitants, 8 communes)
- CC Haut-Jura Saint-Claude (20 002 habitants, 22 communes)
- CC Avallon, Vézelay, Morvan (18 971 habitants, 48 communes)
- CC La Plaine Dijonnaise (22 568 habitants, 22 communes)
- la Commune d'Auxonne (7 681 habitants)
- CC des Portes du Haut Doubs (27 549 habitants, 47 communes)
- CC du Plateau du Russey (7 285 habitants, 17 communes)
- CC Rahin et Chérimont (11 855 habitants, 9 communes)
- Terre d'Emeraude Communauté (25 120 habitants, 92 communes)
- CC Bazois Loire Morvan (15 265 habitants, 46 communes)
- CC du Clunisois (14 522 habitants, 41 communes)
- Département du Doubs
- Département du Jura
- Département du Territoire de Belfort
- Région Bourgogne Franche-Comté
- CC Amognes Cœur du Nivernais (8 695 habitants, 28 communes)
- CC Brionnais Sud Bourgogne (15 331 habitants, 29 communes) - **arrêté du 16/12/22**
- CC Sud Côte Chalonnaise (11 836 habitants, 36 communes) - **arrêté du 20/07/23**
- CC Grand Autunois Morvan (36 643 habitants, 55 communes) - **arrêté du 20/07/23**
- CC de l'Agglomération Migennes (14 599 habitants, 8 communes,) - **arrêté du 29/09/23**
- CC Terre de Bresse (23 186 habitants, 25 communes) - **arrêté du 29/09/23**
- CC Grand Pontarlier (29 696 habitants, 10 communes) – **arrêté 21/12/2023**
- CA Grand Senonais (61 253 habitants, 27 communes) – **arrêté 21/12/2023**
- CC Yonne Nord (24 896 habitants, 23 communes) – **arrêté du 21/12/2023**
- CC Sud Territoire (23 950 habitants, 27 communes) - **arrêté du 21/12/2023**
- CC Monts de Gy (6 301 habitants, 24 communes) - **arrêté du 23/02/2024**
- CC du Pays de Montbozon et du Chanois (6 885 habitants, 27 communes) – **arrêté du 23/08/24**
- **CC Val de Gray (20 866 habitants, 48 communes) – arrêté du 25/10/24**
- **CC du Pays de Luxeuil (15 285 habitants, 15 communes) – arrêté du 27/05/25**
- **CC du Grand Charolais (40 919 habitants, 44 communes) – arrêté du 27/05/25**
- **CC Vallées de la Tille et de l'ignon – Covati (13 890 habitants, 23 communes) – arrêté en cours**
- **CC du Jovinien (21 143 habitants, 19 communes) – arrêté en cours**
- **CC Tannay Brinon Corbigny (58 communes, 9 651 habitants) – arrêté en cours**

La population couverte par l'EPF est actuellement de 1 238 315 habitants, 1 416 communes, 6 Communautés d'agglomérations ou urbaines, 37 Communautés de communes et 1 commune.

Après l'adhésion de la **CC Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati**, de la **CC du Jovinien**, de la **CC du Pays de Luxeuil**, de la **CC du Grand Charolais** de la **CC du Jovinien**, et de la **CC Tannay Brinon Corbigny**, la population couverte par l'EPF sera de **1 339 023** habitants, **1 575** communes, **6** Communautés d'agglomérations ou urbaines, **42** Communautés de communes et **1** commune.

L'EPF poursuit ses contacts avec les communautés de communes avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire du Doubs et, depuis la modification de ses statuts, les EPCI volontaires des autres départements de la région. Pour rappel, des présentations de l'EPF ont été réalisées auprès des EPCI, collectivités ou partenaires suivants :

- pour le Doubs, CC Canton de Quingey, Dessoubre-Barbèche, du Larmont (Grand Pontarlier), Mont d'Or deux Lacs, Pays de Pont-de-Roide, Plateau du Russey, commune de Morteau, Communauté de communes du Val de Morteau, Mont d'Or Deux Lacs, Pays de Maîche, Altitude 800, Plateau du Russey, Portes du Haut-Doubs, Grand Pontarlier
- pour le Jura, ECLA, CC Grandvallière, Pays de Salins les Bains, Station des Rousses, Arbois Vignes Villages, Comté de Grimont, Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, Portes Haut-Jura, Jura Nord, Grandvallière, Pays des Lacs, Région d'Orgelet, Val d'Amour, Jura Sud, Commune d'Arinthod (Communauté de Communes de la Petite Montagne), Porte du Jura, La CA du Grand Dole, et auprès de la Chambre d'agriculture du Jura, la DDT du Jura, la SOCAD Jura Habitat, le PNR du haut-Jura, Champagnole Nozeroy Jura,
- pour la Haute-Saône, CC du Pays de Luxeuil, du Pays de Lure, des Quatre Rivières, Haute-Comté, Rahin et Chérimont, Monts de GY, Conférence des exécutifs de Haute-Saône, CA de Vesoul, CC du Pays de Montbozon Chanois, Val Marnaysien, Pays de Montbozon et du Chanois, Monts de Gy, Val de Gray, 4 Rivières, **Pays de Luxeuil**
- pour le territoire de Belfort, CC la Haute Savoureuse puis CC des Vosges du Sud, Sud territoire, Communes de Danjoutin et Belfort, Conférence des exécutifs du Territoire de Belfort, Commune de Delle, Association des Maires 90, Le Département du Territoire de Belfort, Sud Territoire
- pour la Saône-et-Loire, la commune de Tournus, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres-bourgs », la Communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines, les communautés de communes St Cyr-Mère-Boitier-Entre-Charolais-et-Maconnais, Clunisois, l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, la CC Mâconnais et Tournugeois, la CC Saint-Cyr-Mère-Boitier-Entre-Charolais-Et-Maconnais, CC Sud-Cote-Chalonnaise, CC du Clunisois, CC Bresse Iouhannaise, CC Le Grand Charolais, CC Brionnais Sud Bourgogne, CC Sud côte chalonnaise, CC Terre de Bresse, CC Grand Autunois Morvan, Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme
- pour l'Yonne, commune d'Avallon, Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, Communautés de communes Chablis Villages & Terroirs, Puyssais-Forterre, Yonne Nord, CC Avalon-Vézelay-Morvan ainsi que Yonne Développement et Yonne Equipement et lors de la réunion du club des ComCom (14 EPCI présents) organisée par le Préfet de l'Yonne, CC Yonne Nord, CC Gatinais Bourgogne, CC Agglomération Migennes, Grand Senonais, **CC du Jovinien**
- pour la Nièvre, le Département, Pays Nivernais-Morvan, CC Loire Vignoble Nohain, CC Sud Nivernais, Bazois-Loire-Morvan, Les Bertranges, Cœur de Loire, Morvan Sommets Grands Lacs, Amognes Cœur Nivernais, **Tannay Brinon Corbigny**
- pour la Côte d'Or, la commune d'Auxonne, le pays Seine & Tilles en Bourgogne, la CC de la Plaine Dijonnaise, CCI21, CA Beaune-côté-sud, Montbardois, Gevrey-Chambertin Nuits Saint Georges, CC Rives de Saône, **des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati**
- le Comité de l'Administration Régionale (CAR) de Franche-Comté, de Bourgogne-Franche-Comté,
- le SGAR de Franche-Comté, de Bourgogne-Franche-Comté, les 8 DDT de BFC, le CRHH,
- les services de la Région Franche-Comté, de Bourgogne-Franche-Comté.
- La Banque des Territoires (CDC),
- L'Agence Economique Régionale de BFC
- Action Logement.

A signaler également, la poursuite des contacts avec l'EPFL de la Côte d'Or dans le cadre de sollicitations sur les départements bourguignons.



Besançon Métropole, des projets de filières sont en évolution en Franche-Comté et sont à favoriser dans notre réflexion dans les projets.

Mme JANIAUD-LARCHER, maire de la commune de Delle, remercie l'EPF qui a traité le projet de la fiche Charpiot et souligne les compétences d'ingénierie de l'EPF pour mener à bien cette réhabilitation.

M. MOUGEOT remercie Mme LARCHER sur sa manière exemplaire dont elle a appréhendé ce dossier compliqué pour lequel l'EPF a apporté son soutien.

Il ajoute que pour les élus confrontés aux diverses difficultés, aujourd'hui sans ingénierie, sans l'appui des services de l'Etat, de l'EPF, des opérateurs y compris privés, cela est parfois difficile pour les communes de mener correctement ces projets avec toutes les contraintes actuelles dont le ZAN. En effet, la gestion économe de l'espace reste un impératif car sa consommation comme elle a été effectuée ces deux dernières décennies n'est plus possible.

M. ALPY fait le constat d'un changement de paradigme sur l'émergence de ces filières, le débat sur le ZAN ayant peut-être favorisé et accéléré le processus de l'ingénierie et de l'émergence des savoir-faire au sein de l'EPF, qui seront utiles et utilisés sur tous les dossiers divers et variés.

DELIBERATION N°08 – APPROBATION DU RAPPORT ACTIVITES DE L'OFS (point 6 dans les documents remis aux élus)

En vertu de l'article 11 des statuts de l'EPF, l'Assemblée générale « approuve le rapport d'activité lié à son activité d'OFS établi chaque année dans les conditions fixées à l'article R. 329-11 du Code de l'urbanisme ».

Ce rapport est à adresser à la suite, conformément à ce même article, au Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté et à chacun des Préfets des départements de Bourgogne Franche-Comté.

L'Assemblée générale est invitée à adopter le rapport d'activités de l'OFS de l'année 2024 qui a été remis aux élus en séance.

L'Assemblée générale décide d'adopter le rapport d'activités 2024 de l'OFS.

RESULTATS DU SCRUTIN : 59 votants et 59 voix pour

M. Mougeot indique que la situation du logement et des constructions est globalement compliquée, d'où l'importance d'agir pour permettre l'accession sociale à la propriété pour les jeunes ménages ou pour des personnes plus âgées souhaitant accéder à des logements plus adaptés.

Les premières consultations sont en cours de démarrage avec la création d'une douzaine de logements sur la commune d'Ecole Valentin et également à Morteau dont l'objectif est de vendre, via un opérateur, des logements accessibles à 30 % en dessous du prix du marché.

M. Mougeot ajoute que cette première année est celle de l'expérimentation et il indique que Mme VÉDÈRE a déjà travaillé à l'EPFLi Foncier Cœur de France sur le sujet de l'OFS et qu'elle sera appuyée de M. PLASSON, directeur des opérations foncières, et de Mme COULON, directrice administrative et financière, et également de l'ensemble de l'équipe.

M. ALPY explique qu'au niveau de l'OFS, toute la difficulté réside sur le volet innovation, bien que le sujet sur la stratégie de déploiement commence à être bien maîtrisé. Certains territoires sont plus avancés comme le Pays Basque dont l'OFS gère par exemple des Tiny House. Lors des prochaines mandatures, les élus de Bourgogne Franche-Comté seront prêts pour déployer ce type de dispositif pour faire face aux enjeux du logement accessible sur nos territoires ruraux, urbains, à forte densité ou en zone frontalière.

M. Mougeot rappelle les critères d'éligibilité à ce dispositif OFS. Une étude marketing réalisée sur le territoire doit pouvoir mettre en évidence un nombre de foyers suffisants, remplissant les conditions en termes de ressources, de telle sorte que l'opérateur engagé puisse commercialiser l'ensemble de ces logements. Il convient également d'identifier les secteurs les plus pertinents, par exemple les territoires en frontière de la Suisse. Le prix du foncier étant très élevé, l'intervention de l'OFS est indispensable pour permettre à ces habitants d'accéder à la propriété et pour les entreprises de ce bassin, c'est un point essentiel pour pouvoir pérenniser et fidéliser leurs salariés.

M. Mougeot explique que l'idée est de commencer sur des secteurs attractifs mais également de développer ce schéma dans les agglomérations, leurs périphéries et les petites communes dont les besoins sont présents.

DELIBERATION N°09– PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2026-2030 (point 7 dans les documents remis aux élus)

L'action de l'EPF s'inscrit dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui se terminera au 31/12/2025.

En vue de l'évaluation du PPI 2021 - 2025 et de la préparation de son nouveau PPI 2026 - 2030, l'EPF a souhaité recueillir l'avis des collectivités membres de l'EPF.

Dans ce cadre :

- une enquête en ligne a été réalisée auprès des communes appartenant aux EPCI membres de l'EPF (soit 1 375 communes) à la date d'envoi du questionnaire (15 octobre 2024). 147 réponses ont été formulées (soit un taux de réponse de 11 %) au 31 décembre 2024 ;
- un entretien a été sollicité auprès des EPCI, des Départements membres et de la Région sur le dernier trimestre de l'année 2024. Cette sollicitation a donné lieu au final à la réalisation de 27 entretiens (ou retours de questionnaires en dernier lieu), au 31 décembre 2024, soit auprès de 57 % des membres. Une contribution spécifique de la Région a par ailleurs été reçue par courrier du 28 janvier 2025.

Un projet de PPI 2026-2030 a été rédigé avec différentes propositions d'ajustement pour tenir compte du résultat de cette enquête et répondre aux enjeux des cinq prochaines années.

La version finalisée de ce projet de PPI 2026-2030 sera présentée en séance puis proposée au vote en AG/CA le 03/12/2025 avec modification du règlement voire des statuts de l'EPF.

Les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- **Calendrier** : le Conseil d'administration de l'EPF a pris connaissance des premiers éléments de rédaction du PPI 2026-2030 le 09/04/2025, avec une présentation finalisée le 20/6/2025 et une proposition au vote le 03/12/2025.
- **3 Fils conducteurs** : revitalisation des centres villes et des cœurs de bourgs/villages, conciliation aménagement et sobriété foncière, prise en compte des effets du changement climatique et de la transition écologique.
- **Objectifs** : recyclage du foncier pour diversifier l'offre de logements, soutenir l'activité économique, maintenir et renforcer l'offre d'équipements, préserver les espaces naturels et agricoles.
- **Moyens** : enveloppe globale d'intervention de 130 M€ pour les cinq prochaines années.
- **Modalités d'intervention** : des frais de portage augmentés de seulement 0,5% malgré des conditions d'emprunt sur les marchés financiers à livret A+0,8% - Application des frais de portage sur les locations titrées par l'EPF pour tenir compte des moyens consacrés à cette nouvelle activité chronophage – des durées de portage maintenues à 14 ans avec possibilité pour le CA d'y déroger. Il est également envisagé de permettre aux collectivités de rembourser les biens en portage par annuités, à titre facultatif ou obligatoires dans certains cas de figure.
- **Expérimentations/développement** : développement (expérimental) de nouveaux outils tels que la location BRS, le BRSA ou les baux à construction (sous réserve). L'appui et le conseil en matière de veille et de stratégie foncière, les études préalables à la reconversion des espaces dégradés, le proto-aménagement...
- **Partenariats** : intensification des partenariats avec la SAFER, les aménageurs, les agences d'urbanisme, la Banque des Territoires et nouveaux partenariats avec les bailleurs sociaux, les CAUE, ADIL, les Opérateurs ...

Le projet de PPI, son résumé et la synthèse des résultats de l'exploitation de l'enquête en ligne et des entretiens peuvent être consultés en pièces jointes.

L'Assemblée générale prend connaissance du projet de PPI 2026-2030, du résumé et de la synthèse des résultats de l'exploitation de l'enquête en ligne et des entretiens menés.

RESULTATS DU SCRUTIN : 58 votants et 58 voix pour

M. MOUGEOT informe que ce projet PPI sera validé à l'Assemblée de décembre et remercie les membres qui ont participé à la consultation, cela va donner des indications afin de guider ce programme. Par ailleurs, des ajouts ont été faits, en particulier sur de possibles changements du règlement intérieur et des statuts de l'EPF qui seront proposés aux membres.

M. MOUGEOT explique que ce projet de PPI, transmis aux membres du CA, regroupe le travail de l'équipe, les appréciations des élus, les divers échanges avec les EPCI. Il prend en compte les documents d'urbanisme, les SCOT, le SRADDET, le questionnaire transmis aux élus et également les avis de la Région et des départements.

M. MOUGEOT fait un résumé du PPI et rappelle les axes d'intervention de ce PPI dont la revitalisation des bourgs, des centres bourgs et des villages. Il informe que le second fil conducteur est la maîtrise de la consommation d'espace par le recyclage du foncier et une meilleure utilisation du foncier au sein du tissu urbain existant. L'accent se porte aussi sur les déconstructions et l'efficacité à mettre en place sur la réutilisation des matériaux. Il ajoute que le troisième fil conducteur est la prise en compte des effets du changement climatique et de la transition écologique.

M. MOUGEOT explique que ce nouveau PPI nécessite des ressources et des moyens financiers, matériels, humains, un développement de la communication et une démarche managériale et sociétale à la hauteur des ambitions. Pour permettre d'anticiper avec une maîtrise économique, le volet des études amont est un appui indispensable aux projets des communes

ainsi que les schémas d'innovations tels que le bail à construction, la location en Bail Réel et Solidaire, les études préalables à la reconversion des espaces dégradés...

M. MOUGEOT indique qu'un ajout a été fait dans le rapport additif concernant la possibilité aux collectivités de rembourser par annuité afin de sécuriser les projets et les mandatures des élus.

M. MOUGEOT ajoute que l'EPF est attentif aux besoins de ses membres en répondant au plus juste à leurs demandes et en adaptant le dispositif pour répondre aux objectifs des collectivités.

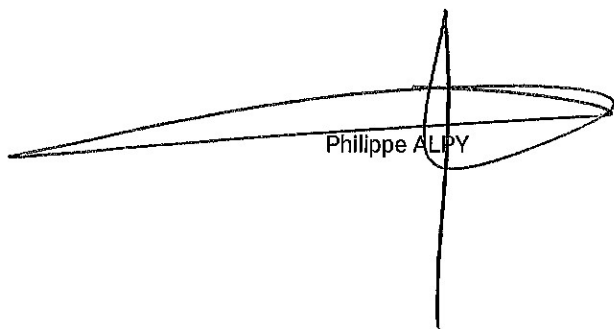
M. ALPY remercie l'équipe qui travaille sur ce programme depuis l'automne 2024, le but étant de se donner les moyens et un fil conducteur. En effet, l'agilité et la rapidité d'intervention caractérise le travail de l'EPF, qui prend en compte le cadre de la légalité, les délais administratifs incompressibles et les procédures liées aux finances publiques.

Ce nouveau PPI se projette dans la continuité de l'extension du territoire dont l'objectif est d'offrir à l'ensemble des communes de la Région BFC la possibilité d'adhérer et de bénéficier des services de l'EPF. Cela veut dire qu'il doit également exister une solidarité urbaine vers le rural avec le partage des finances entre les agglomérations et les petites communes par le biais de la TSE, cette solidarité étant un point essentiel et important pour tous les membres l'EPF.

En l'absence de questions, le Président clôt la séance.

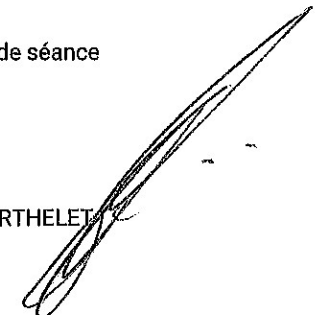
M. MOUGEOT indique que la prochaine Assemblée générale aura lieu le 3 décembre 2025 à 15h00 au Conseil départemental à Besançon.

Le Président,

A stylized, horizontal signature in black ink, resembling a long, thin oval with a vertical line through the center.

Philippe ALPY

La secrétaire de séance

A stylized, diagonal signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Catherine BARTHELET